

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne, 20 c.  
 Réclames, 30  
 Faits divers, 10  
 ASSURÉS SONT PAIÉS  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas.  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.  
 Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**ABONNEMENTS.**  
 Un an, 30 fr.  
 Six mois, 18  
 Trois mois, 10  
 Un an, 35 fr.  
 Six mois, 18  
 Trois mois, 10

Le bureau du journal  
 au bureau d'annonces  
 ou en envoyant un mandat  
 sur le poste.  
 chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis  
 contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en im-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 13 Février 1882.

## Chronique générale.

Nous publions en Chronique locale les  
 dates que le ministre de la guerre vient enfin  
 de fixer pour l'appel de 1882 de la réserve  
 et de l'armée territoriale.

Les réservistes de toutes armes (classes  
 1873 et 1875) sont convoqués en une seule  
 série, à l'automne; les territoriaux (classes  
 1868, 1869, 1870 et 1871) sont convoqués  
 en partie au printemps, en partie à l'au-  
 tomne.

Le gouvernement vient de signifier un  
 ordre d'expulsion du territoire français à M.  
 Lavroff, ancien professeur à l'école d'artillerie  
 de Saint-Petersbourg, réfugié à Paris.

Pierre Lavroff, âgé de soixante ans envi-  
 ron, était un ami de Vera Sassoulitch et un  
 affilié aux sectes nihilistes. Vers la fin de dé-  
 cembre, il a publié un appel aux révolution-  
 naires français en faveur de la *Volonté du  
 Peuple* et de la *Société de la Croix rouge*, asso-  
 ciation nihiliste de Russie.

Quelques jours avant la chute de M. Gam-  
 betta, le bruit a couru que l'Allemagne au-  
 rait appelé l'attention du gouvernement sur  
 les menées révolutionnaires et sur la néces-  
 sité de s'entendre pour des mesures d'extra-  
 dition.

L'expulsion de Pierre Lavroff serait-elle  
 un premier effet des réclamations des puis-  
 sances étrangères contre la propagande so-  
 cialiste?

L'*Intransigeant*, la *Justice* et les autres  
 journaux d'extrême gauche protestent con-  
 tre cette mesure d'expulsion. Le premier de-  
 mande même qu'un député réclame des  
 explications à la tribune et exige « le retrait  
 de la honteuse mesure dont le gouverne-  
 ment n'a pas craint d'assumer la lourde res-  
 ponsabilité ».

Nous serions curieux de savoir ce que ré-

pondraient en ce cas M. de Freycinet et M.  
 Goblet?

Indépendamment de l'arrêté d'expulsion  
 qui a été signifié avant-hier à M. Pierre La-  
 vroff, deux autres arrêtés d'expulsion con-  
 cernant également un sujet russe et un su-  
 jet allemand ont été réservés par le ministre  
 de l'intérieur pour un supplément d'enquête  
 qui doit être terminé.

La police de sûreté a été avisée que des  
 sujets russes affiliés aux nihilistes tenaient  
 des réunions secrètes dans le quartier du  
 Parc-Monceau, et que ces réunions, qui  
 avaient lieu chaque semaine à des jours in-  
 déterminés, étaient de nature à attirer l'at-  
 tention du gouvernement.

On assure que le groupe de l'extrême gau-  
 che a l'intention d'interpeller le gouverne-  
 ment sur l'expulsion du sujet russe Pierre  
 Lavroff.

M. Talandier développerait cette interpel-  
 lation à la tribune. (France)

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie,  
 à la date du 9 février, les lignes suivantes,  
 qui nous avaient été signalées par le télé-  
 graphe :

« Nous avons déjà parlé de l'opinion ex-  
 primée par le *Golos* au sujet de la démission  
 de M. Gambetta. Nous citons aujourd'hui  
 quelques autres déclarations du même jour-  
 nal, qui caractérisent son attitude vis-à-vis  
 de l'Allemagne.

» Dans une correspondance de Berlin, pu-  
 bliée par le *Golos*, il est dit que le gouverne-  
 ment allemand avait conçu, au printemps de  
 l'année dernière, le projet de profiter des  
 embarras intérieurs de la Russie pour enle-  
 ver la Pologne au Czar et pour faire de ce  
 pays, qui a une population de 5 millions  
 d'âmes, un nouvel état vassal, placé sous le  
 sceptre du roi de Saxe, qui aurait cédé ses  
 Etats actuels à la Prusse.

Le correspondant ajoute que, pour pré-  
 parer l'exécution de ce projet, on avait en-  
 gagé sérieusement la France dans l'affaire  
 de Tunisie et on lui avait, en outre, opposé  
 l'Italie.

» On pouvait absolument compter sur le  
 concours de l'Autriche, qui devait trouver  
 une compensation dans la presqu'île des  
 Balkans.

» La Prusse songeait, en outre, à acqué-  
 rir Libau et même Riga.

» Les difficultés opposées à la navigation  
 sur le Niémen, les concentrations de trou-  
 pes dans l'ouest de l'empire russe, les chi-  
 canes relatives aux affaires commerciales et  
 aux douanes, et enfin la question juive pou-  
 vaient fournir l'occasion d'échanger des  
 notes diplomatiques et amener ensuite une  
 rupture, par une manœuvre semblable à  
 celle qui a été employée, en 1866, vis-à-  
 vis de l'Autriche, et, en 1870, vis-à-vis de la  
 France.

» Le correspondant ne veut pas, il est  
 vrai, garantir la complète exactitude de ces  
 renseignements; mais il prétend les tenir  
 de personnes qui ont d'étroites attaches avec  
 quelques cours allemandes.

» Il dit, en terminant, que l'entrevue de  
 Dantzig a contrecarré tous ces préparatifs  
 et anéanti pour le moment les projets du  
 prince de Bismark.

» Nous faisons remarquer qu'il y a quelque  
 temps, avec une sincère satisfaction, que le  
*Golos* avait recommencé de tenir un langage  
 pacifique, c'est pourquoi nous sommes  
 quelque peu étonnés de voir le journal  
 russe se placer de nouveau sur le terrain  
 de la polémique fantaisiste. Nous nous  
 bornons à constater le fait sans le criti-  
 quer.

ont lieu d'en être blessées.

Voici ce que disait le général à propos des  
 insurgés de l'Herzégovine :

« Pendant que nous sommes rassemblés  
 ici, on qualifie de brigands nos frères des  
 bords de l'Adriatique, qui combattent pour  
 leur religion et leur nationalité, et on les  
 traite en conséquence. Là-bas, dans ce pays  
 qui est slave comme le nôtre, des fusils al-  
 lemands et hongrois sont braqués sur la  
 poitrine de nos coreligionnaires. »

Le général Skobelev, emporté par ses  
 sentiments slaves, a exagéré quelque peu  
 en traitant de « frères » les habitants de  
 l'Herzégovine qui n'ont rien de commun  
 avec les Russes, ni par leur origine, ni par  
 leur langue.

Le gouvernement russe, du reste, a jugé  
 ce discours imprudent; il a donné au jeune  
 général un congé d'office, en l'invitant à  
 voyager pendant quelque temps.

Mais cette mesure, paraît-il, n'a pas été  
 regardée comme une satisfaction suffisante  
 par le cabinet de Berlin, qui réclame des  
 explications catégoriques.

La *Presse*, de Vienne, publie à ce sujet la  
 dépêche suivante de Saint-Petersbourg, en  
 date du 7 février :

« Le général de Schwemitz, ambassadeur  
 d'Allemagne à Saint-Petersbourg, a de-  
 mandé, sur les instructions du prince de  
 Bismark, à M. de Giers, une explication  
 sur le discours prononcé récemment par le  
 général Skobelev. M. de Giers répondit  
 qu'il ne savait rien d'un discours du général  
 Skobelev.

» Sur cette réponse, le prince de Bismark  
 envoya de nouvelles instructions au gé-  
 néral de Schwemitz, qui déclara qu'il aurait  
 probablement à présenter au Czar ses lettres  
 de rappel, s'il apparaissait que le gouverne-  
 ment russe soutenait l'agitation anti-autri-  
 chienne ou se montrait même d'une tolé-  
 rance excessive vis-à-vis de ce mouvement.  
 Par la même occasion, M. de Schwemitz  
 se dit autorisé à affirmer que les intérêts  
 de l'Allemagne et de l'Autriche sont iden-  
 tiques.

## Étranger.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXX  
 LE COUPLE FLEURI.

Quinze jours en ce, aucun hôte importun n'étant  
 au château du Hêtre, la calèche se trouvait sur-  
 chargée accidentellement de paquets, de paniers,  
 de papiers encombrants.

— Prenez les devants, si il vous plaît, dit la  
 comtesse à Laure et à Manuel, ce qui leur plut très-  
 fort.

Ils s'en allèrent simplement par le plus court, et  
 arrivèrent au château tout juste en même temps  
 que la calèche. On était encore loin du joli jeu de  
 Robinson et Robinson; Manuel avait bouffonné  
 ses gants paille; sa tenue était d'une recherche  
 parfaite.

La petite promenade fut seulement très agréa-  
 ble.

Le dimanche suivant, des amis du plus grand  
 ton étant reçus au château, il eût été de la dernière  
 inconvenance que M. Manuel de Sardagne, si ganté  
 qu'il pût être, s'en allât avec Laure toute seule par  
 les chemins ruraux de Soreillac. Nous ne sommes,

Dieu merci, en Angleterre ni en Amérique, où les  
 gens pareils sont dans les mœurs. En France, ce  
 sont franches escapades, intolérables, intolérées. Il  
 faut bien se conformer aux usages de son pays.

Mais on les avait enfreints une fois. Le précédent  
 était créé. La calèche n'était pas surchargée, il est  
 vrai, et Manuel avait un cheval à l'écurie du père  
 Fouille. Cependant, aucun étranger indiscret ne  
 saurait glosier ou critiquer, sur la place du bourg,  
 la foule devenant gênante; si les platanes y sont  
 fort beaux, les allées de hêtres voisines du clos  
 Bernard sont bien plus belles. Et puis, l'herbe  
 fleurie est si douce à fouler, à deux, en s'en allant  
 bras dessus bras dessous, tout adoucissement par le  
 plus long.

On ne serait pas dans l'île déserte de *Robins on*  
 et *Robinson*. Loin de là. Entré la grand'messe, et  
 les vêpres, on rencontre, à tout bout de champ des  
 groupes de paysans et de paysannes, de beaux gar-  
 çons portant chapeaux enrubannés, de belles fil-  
 lettes en coiffes garnies de dentelles, de bonnes  
 femmes en casaquin de couleurs voyantes, des mar-  
 mots à vestes courtes, des bambines à jupes rayées.  
 C'est égal !

— Si nous revenions en nous promenant ? mur-  
 mura Laure si bas, si bas que Manuel cria très-haut  
 au cocher :

— Nous retournons à pied ! Chargez-vous de  
 faire ramener mon cheval !

Sa voix en vibrait de plaisir.

Oh ! c'est incroyable ! inimaginable, prodigieux,  
 inouï, stupéfiant, abracadabrante, archi-fantastique !  
 Il se trouvait le plus fortuné des mortels !... pour  
 une promenade, en plein soleil, avec une jeune per-  
 sonne bien née, parfaitement élevée, pieuse et vis-  
 à-vis de laquelle il observerait les convenances avec  
 la plus scrupuleuse attention.

Pareille perspective, loin de l'ennuyer, le ravi-  
 sait, lui, le dandy, le gandin. — C'est miracu-  
 leux !

Au-dessus d'un ru isselet ombragé par des saules,  
 à travers les rayons tamisés du soleil, se jouaient  
 deux papillons.

Fleurs vivantes, pierres animées, émeraudes,  
 saphyrs, rubis, topazes, ils glissaient de la lumière  
 dans l'ombre, rassaient l'eau qui les répétait irisée  
 de leurs reflets chatoyants, montaient comme pour  
 se suspendre aux feuillages, redescendaient vole-  
 tant, planaient assis sur la brise, se croisant, se re-  
 joignant, pour se séparer, se rejoindre et s'entre-  
 croiser encore. Prisme folâtre, gais feux-follets de  
 jour, ils miroitaient éblouissants.

— Oh ! que c'est joli ! s'écria Laure. Regardez,  
 Manuel !

Par mégarde, elle n'avait pas dit *monsieur*. Elle  
 lui avait parlé tout haut, comme elle se parlait de  
 lui tout bas.

Manuel écouta son nom ; il le trouvait plus suave

qu'une mélodie séraphique ; il brûlait de l'entendre  
 encore. Pour un empire il n'eût pas répondu :  
 « Oui, mademoiselle. » Mais il eût donné trois  
 royaumes pour pouvoir, sans inconvenance, répon-  
 dre : « Oui, Laure, ils sont charmants ! »

Il s'enivrait d'un rien. Il savourait, comme am-  
 broisie, une de ces niaiseries dont sont pavées  
 les histoires de Paul et Virginie, d'Angélique et  
 Médor.

Ah ! que c'eût été récréatif à relater, entre deux  
 lansquenets, au club maugnon, le plus guindé,  
 le moins ponctif des cercles de la fashion parisienne.  
 Sardagne ! le beau Manuel de Sardagne épris  
 sentimentalement comme un berger de Florian ;  
 un Némorin !... Impossible !

On ne peut cependant pas sacrifier la vérité à la  
 crainte de passer pour hâbler.

D'ailleurs, nombre de siècles avant un trop célè-  
 bre guerrier, certain soir, sur le mont Ida, l'Amour  
 impatient dit fort lestement aux déesses :

— Taisez-vous, pécores ! Impossible n'est pas  
 dans mon vocabulaire.

Autant on pourrait en répondre aux muscadins  
 blasés de tous les temps et de tous les pays.

Et voilà précisément pourquoi Manuel de Sarda-  
 gne ne dit plus une seule fois « Mademoiselle » ; il  
 risquait fort d'être impoli, mais il s'en tira par des  
 merveilles d'élocution, vrais tours de force de la  
 rhétorique sentimentale :

» Les journaux de Pesth annoncent que les troupes russes se concentrent à la frontière ouest et sud-ouest de l'empire. »

D'un autre côté, les nombreuses arrestations faites en Galicie prouvent que l'Autriche-Hongrie est sur la trace d'un vaste complot panslaviste qui agite ses possessions limitrophes de la Russie, et qui se lie peut-être au mouvement signalé en Bulgarie, en Roumélie et dans toutes les provinces balkaniques.

Une dépêche du *Daily-News* confirme ce que dit la *Presse*, de Vienne, que nous citons tout à l'heure. Elle annonce des mouvements considérables de troupes russes en Pologne et en Bessarabie. « La Russie, dit-elle, ferait d'immenses préparatifs de guerre ».

Nous citons ici des faits, recueillis dans les journaux étrangers, et qui attestent une certaine tension entre la Russie d'un côté et l'Allemagne et l'Autriche de l'autre. Tout en faisant la part de l'exagération, il faut bien reconnaître que ces faits se rattachent à des éventualités possibles.

Il y a quelque temps, après la note anglo-française envoyée au khédive, la Russie, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ont signé une note collective affirmant leur entente et déclarant que ces quatre puissances entendaient que la question égyptienne fût soumise à l'arbitrage européen, attendu qu'elle se liait à la question d'Orient.

Après cet accord préalable, rendu public par un document de chancellerie, nous ne comprenons pas bien la division subite qui se produit entre la Russie et deux des autres puissances.

Pour expliquer cette séparation aussi brusque, il faudrait supposer que le sort de la Turquie est en question; que l'insurrection de l'Herzégovine, comme il y a quatre ans, n'est que le prélude d'un conflit plus grave; que l'Allemagne enfin n'est intervenue dans les affaires égyptiennes, ainsi que le dit le *Morning-Post*, que pour préparer la chute de l'empire ottoman au profit d'une puissance amie.

En sommes-nous là? Nous ne pouvons l'affirmer, quoique tout soit possible dans les circonstances actuelles. Aussi nous nous bornons à signaler les faits, les appréciations de la presse étrangère, en attendant que la situation se dessine plus nettement et que des renseignements précis nous permettent d'apprécier l'attitude respective de chaque puissance.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 février.

Le marché est assez ferme, mais la quantité d'affaires est bien moindre.

Les rentes se tiennent fermes : le 3 0/0, à 82.40; l'amortissable, à 82.15; le 5 0/0, à 114.75.

Les valeurs sont presque sans affaires; il ne faut pas conclure de cette atonie que le marché soit entravé pour l'avenir, la prochaine liquidation nettièra complètement cette spéculation gênante pour l'épargne sérieuse.

On a coté 5,450 sur la Banque de France.

La Banque de Paris a été demandée à 1,070.

Le Crédit Foncier se tient bien aux cours de la veille.

Le Lyonnais fait 770.

Le Mobilier Français s'inscrit à 580.

— Oh! oui! c'est ravissant! murmura-t-il; vous avez le goût exquis qui fait admirer ces spectacles inaperçus par les esprits vulgaires.

Les papillons frôlèrent du bout de leurs ailes les boucles de la brune chevelure de Laure; ils l'effleuraient caressants; puis, par un mouvement soudain, ils s'élevèrent par-delà les saules:

— Disparus!

— Images du bonheur! reflets qui voltigent, scintillent, et s'éteignent! Étoiles qui filent! Le présent qui sourit et se dérobe dans les brouillards de l'avenir!

— Vous parlez comme un poète.

— Je voudrais être Pétrarque!

— Connaissez-vous seulement ses œuvres?

— Hélas! non!

— C'est impardonnable! Depuis le temps que vous me connaissez!

Reproche délicieux. Manuel se jura d'être à cheval, le lendemain, dès le point du jour. Il irait chez tous les libraires de la ville voisine, remuerait ciel et terre, et s'il ne trouvait pas le volume du grand poète, enverrait une dépêche à Paris.

Ses recherches chez les libraires devaient être infructueuses, il avait eu beau se mettre en route avant six heures du matin, et battre toutes les boutiques; impossible! Impossible, en dépit de Cupidon et Napoléon 1<sup>er</sup>. Et pourtant, à déjeuner, sur sa serviette, Laure vit une magnifique carte

L'Assurance Financière, très-ferme, se classe dans tous les bons portefeuilles. Pour les polices de capitalisation, l'épargne souscrit avec empressement, appréciant l'avantage de ces titres.

On cote 600 sur le Crédit de France.

La Banque Romaine se tient aux mêmes cours.

La Société Française Financière tient bon à 1,005.

Les valeurs industrielles sont fermes.

Le Gaz à 1,555; le Suez à 2,100. Les actions Alsais au Rhône aux cours de la veille, et le Rio-Tinto de 635 à 645.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### RÉSERVE ET ARMÉE TERRITORIALE.

APPEL DE 1882.

#### Appel de l'Armée territoriale.

Aux termes des dispositions contenues dans l'instruction du 15 avril 1880, les classes de 1870 et 1871 doivent être convoquées partiellement cette année, pour accomplir leur période d'instruction de treize jours.

Le tableau inséré dans l'instruction précitée détermine l'ordre dans lequel doivent être appelées les diverses unités de toutes armes de l'armée territoriale, suivant que l'année de la convocation est de millésime pair ou impair; on se conformera donc aux dispositions qui dans ce tableau concernent l'année 1882.

Il convient toutefois de remarquer que les hommes de l'armée territoriale des troupes montées, appartenant aux classes de 1868 et de 1869, n'ont pu être, par suite des élections générales, convoqués en 1881, suivant les règles posées par l'instruction précitée du 15 avril 1880, et que leur convocation a été ajournée à l'année suivante. Par suite de ces dispositions, les convocations pour l'année 1882 seront réglées de la manière suivante:

#### 1<sup>re</sup> PÉRIODE DE PRINTEMPS.

Classes de 1868 et 1869.

Du lundi 20 mars au lundi 3 avril, pour les cadres : artillerie, trains.

Du mercredi 22 mars au lundi 3 avril, pour les hommes non-gradés : artillerie, train.

#### 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE PRINTEMPS.

Classes de 1870-1871.

#### 1<sup>re</sup> série.

Du mardi 11 avril au mardi 25 avril, pour les cadres : infanterie (série unique ou 1<sup>re</sup> série); artillerie, trains, génie, gendarmerie (série unique).

Du jeudi 13 avril au mardi 25 avril, pour les hommes non gradés : infanterie (série unique ou 1<sup>re</sup> série); artillerie, trains, génie, gendarmerie (série unique).

#### 2<sup>e</sup> série.

Du mercredi 3 mai au mercredi 17 mai, pour les gradés : infanterie (2<sup>e</sup> série, pour les régiments de n<sup>o</sup> pair qui ont 2 bataillons à convoquer et n'en peuvent recevoir qu'un).

Du vendredi 5 mai au mercredi 17 mai, pour les hommes non gradés : infanterie (2<sup>e</sup> série, pour les régiments de n<sup>o</sup> pair qui ont

2 bataillons à convoquer et n'en peuvent recevoir qu'un.

#### CONVOCACTION D'AUTOMNE.

Classes 1868 et 1869, 1870 et 1871.

Immédiatement après la période de convocation d'automne des réservistes, à une date qui sera fixée ultérieurement: cavalerie.

Les ajournés de 1880 de la cavalerie, de l'artillerie et des trains, qui devaient être convoqués en 1881 avec les classes 1868 et 1869, ainsi que les ajournés de toutes armes de 1881, seront appelés en 1882, en même temps que les hommes de l'armée territoriale de leur arme.

Signé: BILLOT.

#### Appel des réservistes.

Les circonstances qui avaient motivé les dispositions spécifiées dans les circulaires du 25 février 1880 et du 27 janvier 1881, relativement à la convocation annuelle des réservistes, se sont notablement modifiées, par suite de l'abandon du service de quarante mois, qui ne doit plus comporter cette année que des mesures de transition.

Le ministre a décidé, en conséquence, qu'il y avait lieu de revenir aux règles posées par les instructions du 15 juillet 1878, aux termes desquelles les réservistes de toutes armes doivent être convoqués à l'automne.

Par suite de ces dispositions, l'appel en 1882 des réservistes des classes 1873 et 1875 sera réglé de la manière suivante:

#### AUTOMNE DE 1882.

#### 1<sup>re</sup> série.

Classes de 1873 et 1875.

Pendant les manœuvres, à une date qui sera fixée ultérieurement: infanterie de ligne, chasseurs à pied, sapeurs-pompiers.

#### 2<sup>e</sup> série.

Classes de 1873 et 1875.

Après les manœuvres, à une date qui sera fixée ultérieurement: cavalerie, artillerie, pontonniers, trains, génie, gendarmerie.

Les réservistes ajournés en 1881 seront appelés aux convocations de 1882 par les soins des commandants de corps d'armée intéressés.

Dans l'énumération ci-dessus, ne figurent pas les réservistes des compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers; le ministre a décidé, en effet, qu'il serait fait application aux réservistes de ces compagnies des dispositions adoptées en faveur des sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, de commis et ouvriers d'administration et d'infirmiers, et qui ont été spécifiées dans l'avant-dernier paragraphe de la circulaire du 27 janvier 1881.

Signé: BILLOT.

La question de savoir si les officiers de sapeurs-pompiers étaient en droit d'exiger le salut militaire de l'armée n'était pas tranchée jusqu'à ce jour.

D'un commun accord, les ministres de l'intérieur et de la guerre se sont concertés et ont arrêté la résolution suivante:

gaufrée, où il y avait, de sa plus belle écriture, tracé les lignes suivantes:

« Son visage, sa démarche, son air avaient quelque chose de céleste.

» Sa taille était fine et légère, ses yeux brillants, ses sourcils noirs comme l'ébène.

» Des cheveux couleur (de jais) flottaient sur ses épaules. Elle avait le col bien fait. Son teint était animé par ce coloris de la nature que l'art s'efforce en vain d'imiter.

» Rien de si doux que sa physionomie, de si modeste que son maintien, de si touchant que le son de sa voix.

» Son regard avait quelque chose de gai et de tendre, mais en même temps de si honnête qu'il portait à la vertu.

(Portrait de Laure par Pétrarque.)

La famille, réunie autour de la table, voulut, avant toutes choses, entendre cette traduction que lut à haute voix Laure singulièrement intimidée.

La comtesse, Gordien, M<sup>lle</sup> Fluviane applaudirent. Suzanne, malicieuse enfant, dit:

— C'est trop joli!

— Non! dit Delcambre, mais ce n'est pas tout à fait cela. En galant cavalier, M. de Sardagne s'est permis une variante.

— Laquelle, s'il vous plaît?

— Laure de Noves était blonde. Le texte dit

cheveux d'or.

— C'est vrai! dit Manuel. Mais tout le reste du portrait est si ressemblant que, si j'avais été littéral, j'aurais cessé d'être exact.

— Mon ami, demanda le comte, vous saviez donc ce passage par cœur?

— Hélas, non! Pendant notre charmante promenade d'hier, j'ai été si confus de mon ignorance des sonnets de Pétrarque, que ce matin je galopais à la conquête d'un exemplaire. Chez aucun des libraires, rien! Mais un honnête bouquiniste m'a conseillé d'aller à la bibliothèque communale, à la porte de laquelle, par parenthèse, je me suis croisé avec M<sup>me</sup> Vaurant.

— Ah! Et vous l'avez saluée, bien entendu?

— Elle m'a rendu mon salut avec son grand air et le plus aimable des sourires. Puis, j'ai eu affaire à un endormi de bibliothécaire qui m'a fait attendre près de quarante minutes. Je bouillais. Feuilletter, chercher, trouver, recopier; il était dix heures et demie quand j'ai eu fini. Ensuite, il a fallu sortir de la ville au pas. Ah! monsieur le comte, je vous demande bien pardon d'avoir surmené votre pauvre alezan pour arriver à l'heure du déjeuner.

— A Laure de vous remercier de cette galanterie poétique et chevaline! dit le comte du Hêtre avec bonté.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

« Les officiers des corps des sapeurs-pompiers régulièrement institués, lorsqu'ils sont en uniforme, auront droit, comme les officiers de l'armée, aux marques de respect, telles que salut, port d'armes, etc.

» Les honneurs militaires devront donc, par réciprocité, être rendus à l'armée par les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils seront en tenue de service. »

#### AVIS.

Un concours pour l'admission au surannément dans l'Administration des Contributions indirectes aura lieu le 27 mars, à Angers, dans les bureaux de la Direction.

S'adresser, pour les pièces à produire, à la Sous-Direction, rue de Poitiers, n<sup>o</sup> 42, à Saumur, avant le 5 mars, date de la clôture des listes.

Nous lisons dans la feuille angevine *Le Rideau*, qui paraîtra ce soir au théâtre de Saumur:

« M. Roubaud nous informe qu'il vient de traiter avec M. DORIA, fort ténor des théâtres de Gand, Anvers, Montpellier, Nantes, etc., M<sup>lle</sup> DE RETTE, forte chanteuse, et *Trois Danseuses*, pour les représentations de la *Juive*, *Robert le Diable*, *les Huguenots*, *Gaillaume Tell*, etc.

» Prochainement, enfin, le *Jour et la Nuit*, ce qui justifie une fin de saison hors ligne et supérieure à bien des autres directions. »

Le même numéro du *Rideau* publie un résumé de *Jour et la Nuit*, la charmante pièce en ce moment à l'étude, ainsi que les paroles de trois morceaux du 4<sup>e</sup> acte: la Chanson de Miguel, les Couplets de Calabazas, et le Duetto entre Manola et Miguel.

#### LE MANS.

L'Hôtel-de-Ville du Mans a failli brûler jeudi soir.

Le feu s'est déclaré vers 8 heures dans le local occupé, au second étage, par le bureau des contributions.

Les employés étaient partis, dit-on, en laissant leur poêle allumé, et près du poêle, une pile de morceaux de bois.

Une étincelle et un charbon auront suffi pour déterminer l'incendie.

Au premier signal d'alarme, les pompes du Gaz, les pompes de la Ville, les autorités civiles et militaires, les élèves du séminaire et de l'Ecole normale sont accourus, et, en quelques instants, tout danger sérieux a été conjuré.

Les pertes seraient presque insignifiantes si la plus grande partie des archives et des papiers du bureau n'avaient été soit brûlés, soit détériorés par l'eau; soit encore jetés pêle-mêle dans la cour. A neuf heures du soir, il y avait là un tas de papiers s'élevait à plus de trois mètres de haut.

Les employés vont avoir bien de l'ouvrage quand il leur faudra remettre tout en ordre et reconstituer les pièces détruites.

A neuf heures, le feu était entièrement éteint.

On télégraphie de Saint-Malo, 11 février:

« Le caporal Rindel, du 47<sup>e</sup> de ligne, a été trouvé pendu près de la caserne de Rocabey.

» C'est, depuis quelques mois, le troisième sous-officier du 47<sup>e</sup> de ligne qui a succédé. »

#### Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 13 février 1882.

POUR LA DERNIÈRE FOIS,

#### LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

#### Distribution

Le marquis.....	MM. Yrac.
Grenicheux.....	Vernon.
Gaspard.....	Dépy.
Le bailli.....	Berton.
Le tabellion.....	Gronard.
Cachalot.....	De Gasq.
Fouinard.....	Praud.
Grippardin.....	Chrétien.
Serpolette.....	M <sup>me</sup> Guérin.
Germaine.....	Bertha.
Jeanne.....	Lapeyrière.
Gertrude.....	De Gasq.
Catherine.....	Suette.
Marguerite.....	Hermann.
Suzanne.....	Dufour.

Paysans, paysannes, matelots, mouses, cochers, domestiques, servantes, etc.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 12 février 1882.

Versements de 194 déposants (53 nouveaux), 56,473 fr. 21 c. Remboursements, 30,021 fr. 45 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

Faits divers.

Un pauvre prêtre de Lyon, dit le Salut public, a été victime de la rage antireligieuse dont notre époque est atteinte. Il cheminaient paisiblement sur le trottoir de la rue Sainte-Marie-des-Terreux. Il paraissait âgé de cinquante à cinquante-cinq ans.

Arrivant devant une buvette, où une troupe de conscrits buvaient et chantaient, il sent tout à coup une main qui lui abat son chapeau sur le front, pendant qu'un deuxième individu lui porte un violent coup de poing en plein visage et en fait jaillir le sang.

C'étaient les conscrits qui, apercevant un ecclésiastique, s'étaient précipités hors de leur cabaret et l'assaillaient avec la dernière brutalité, sans que le malheureux prêtre pût se défendre ou même se sauver.

La troupe des forcenés dansait autour de lui et le bousculait. Le prêtre étanchait le sang qui coulait de sa blessure; mais la foule amassée en un clin d'œil autour de ce triste spectacle restait indifférente, sinon même hostile. Les uns criaient: Il a volé les conscrits! Les autres disaient: C'est bien fait! Ils sont tous cause de la faillite de l'Union!

Quelques personnes s'indignaient, il est vrai, de ces actes ignobles et protestaient, mais sans avoir le courage de prendre le prêtre par le bras et de le protéger contre les mauvais traitements.

Le bon sens a cependant fini par prévaloir au bout de quelques instants. Les conscrits, comprenant alors qu'il ne faisait plus bon pour eux dans la rue, se sont dispersés comme par enchantement, et le prêtre s'en est allé tout seul demander à la pharmacie moderne quelques médicaments. Le gérant de la pharmacie lui a donné des soins avec une parfaite obligeance.

Inutile d'ajouter que pas un sergent de ville ne s'est montré durant ce tumulte, bien que la scène se passât à deux pas des Terreaux.

Le tonneau d'Heidelberg, célèbre dans le monde entier, a passé jusqu'ici pour le plus gros tonneau que l'on connaisse. Il y a là une erreur, assure le Mercure de Souabe. C'est aux environs de Stuttgart, à Ludwigsbourg, — le Versailles du Wurtemberg, — que se trouve non-seulement le plus grand mais aussi le plus vieux et le plus beau tonneau qui existe.

On le montre très-rarement aux étrangers admis à visiter le château de Ludwigsbourg. Construit en 1719, par ordre du duc Eberhard III, ce fut gigantesque, en bois de chêne et de poirier, a une capacité de 300 foudres wurtembergeois; celui de Heidelberg n'en contient que 245.

Le tonneau de Ludwigsbourg est, en outre, orné de sculptures plus belles que celles du tonneau badois, dont la construction remonte à l'année 1751.

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE.

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont la digestion est laborieuse, trouveront dans le Racahout de Delangrenier un déjeuner très-agréable, aussi léger que réparateur, et remplaçant avec avantage le chocolat et le café. — La réputation de cet aliment, depuis si longtemps acquise, est justifiée par l'approbation des Membres de l'Académie de Médecine, qui ont constaté que ses propriétés toniques et nutritives conviennent surtout aux convalescents, aux enfants et aux personnes délicates ou âgées. Dépôts dans chaque ville.

Bibliographie.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 133 fr.; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR, 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 15 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. DU CLEZIOU. Des origines à la Renaissance du XIII<sup>e</sup> siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleury, Paris.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskoy, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. N° 63,476 : M. le curé Compert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 14.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive,

frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rosée et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection du cœur, des reins et de la vessie; irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PUYLET, instituteur à Eynat (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (187)

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

ROB LECHAUX Cresson et Salsepareille iodurés, garant sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

ROB LECHAUX rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

ROB LECHAUX régime toutes les impuretés contenues dans le sang.

ROB LECHAUX facilite la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

ROB LECHAUX Guérit, rapidement les Eczéma, Plaies, Douleurs, Toux, rhume, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS. Je n'ai, pour aller à Paris, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps.

Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB Lechaux et de votre Pommade anti-dartreuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

NORV. Pils de Pécole de Paris, à Mayenne.

ROB LECHAUX est le meilleur remède pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

ROB LECHAUX, garant sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une brochure, intéressée avec attestations, nombr. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à MARIO LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 163, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien et dans toutes les bonnes pharmacies.

P. GODBT, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> C<sup>e</sup> MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Grande et Belle VENTE MOBILIERE

POUR CAUSE DE DÉPART, Le mardi 14 février 1882, et jours suivants, à une heure après midi,

A Saumur, en la Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55.

Par le ministère de M<sup>e</sup> MILLION, commissaire-priseur.

Il sera vendu :

Vieilles porcelaines de Rouen, Strasbourg, Hollande, Japon, tableaux, gravures et grand nombre de beaux volumes.

Armoire à glace, fauteuils, canapé, garniture de cheminée en marbre et en cuivre, style Empire, piano, commodes en palissandre et en bois de rose, avec dessus de marbre, glacés.

Buffet de salle à manger et chaises en vieux chêne, suspension, fauteuils et chaises recouverts en cuir vert.

Bois de lit, table de nuit vide poche, sommier, couettes, matelas, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (80)

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LE BLAYE.

A VENDRE UN GRAND MAGASIN

Avec cour, écurie et caves.

A SAUMUR.

Près la Gare d'Orléans.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (24)

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

Études de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. Et de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DE

SAINT-MAUR

Commune du Thourel (Maine-et-Loire),

Comprenant :

L'ANCIEN MONASTÈRE

Des BÉNÉDICTINS de SAINT-MAUR

Excessivement spacieux et très-bien conservé;

LA FERME DE L'ABBAYE;

La Ferme de Gâtébourse et Beaulieu;

Et belles réserves en BOIS TAILLIS;

Le tout contenant environ 144 hectares en terres labourables, vignes produisant de très-bon vin blanc, et bois taillis.

Ces bâtiments pourraient parfaitement servir à l'établissement d'une manufacture, à cause du voisinage de la Loire, de la route de Saumur à Brissac et de la gare de la Ménitrie (ligne de Paris à Orléans).

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :

1° A M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil (Indre-et-Loire);

2° A M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire, dépositaire des titres de propriété;

3° Et à M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire. (73)

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

AVIS

M<sup>e</sup> LORRAIN-BOUCHEREAU, marchand de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprentieuse. (90)

MALADIES DE POITRINE

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, LA LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogramme, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLIERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (443)

A VENDRE

UNE BELLE CHARRETTE toute neuve.

S'adresser à M. GARREAU-RATOUIS, à Saumur. (91)

Étude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE

La jolie propriété

DES

LONGS-CHAMPS

Située près le bourg de Neuillé, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

Et comprenant :

Belle maison de maître, vastes servitudes, grands jardins, pelouses et bosquets.

Rivière traversant le jardin.

Pré et terres labourables.

Le tout en un ensemble, contenant environ 4 hectares 30 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire. (74)

ON DEMANDE

un commanditaire pour une industrie très-lucrative. — Bénéfices assurés.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LE BLAYE.

A VENDRE

DEUX PETITES MAISONS

Avec cour et jardin,

Rue de la Croix-Verte.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (34)

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

BOUTELLES CHAMPENOISES

A VENDRE

A 18 fr. le cent, prises à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser rue Beaupaire, 19, Saumur. (96)

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr. PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

A. RIVAUD

HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERCURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Établissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.



Études de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.  
Et de M. AUBOYER, notaire à Saumur.

## VENTE

SUR LICITATION  
En trente-six lots.

### DIVERS IMMEUBLES

Consistant en  
**DEUX MAISONS D'HABITATION**  
Et dépendances,  
TERRES LABOURABLES, BOIS, PRÉS,  
VIGNES ET FRICHES,  
Situés communes de Saumur, Dampierre, Varrains, Parnay et Souzay,  
Dépendant de la succession de  
M. Pierre FÉBROT.

L'adjudication aura lieu, par le ministère de M. AUBOYER, notaire à Saumur, le dimanche douze mars mil huit cent quatre-vingt-deux, en la salle de la mairie de Dampierre, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :  
Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties par le tribunal civil de première instance de Saumur, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de M. Ludovic Laumonier, agréé près le tribunal de commerce de Poitiers (Vienne), demeurant dite ville de Poitiers, rue Saint-Louis, numéro 15,  
« Agissant en qualité de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Jean Fébrot, anciennement marchand de nouveautés, domicilié à Poitiers, rue Saint-Porchaire, numéro 38, demeurant actuellement à Paris, place Saint-Michel, numéro 7, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du tribunal de commerce de Poitiers, en date du seize août mil huit cent quatre-vingt, enregistré ;

Ayant M. Le Ray pour avoué,  
Contre : 1° M. Jean Fébrot, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié ;  
Et 2° M. Marie Gilbert, propriétaire, veuve de M. Pierre Fébrot, demeurant à Dampierre ;

Ayant M. Beurepaire pour avoué ;  
Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M. Auboyer, notaire à Saumur, que le tribunal a commis à cet effet, à la vente sur licitation des immeubles dépendant de la succession du sieur Fébrot, Pierre, en son vivant propriétaire à Dampierre, sur les lotissements et mises à prix ci-après, fixés d'office par le tribunal.

#### DÉSIGNATION.

##### I. — Commune de Saumur.

###### ARTICLE PREMIER.

Une maison, sise au hameau de Beaulieu, composée d'un corps de bâtiments consistant en trois chambres de plein pied, deux écuries et une chambre sans cheminée au-dessus des dites trois chambres, grenier au-dessus de celles-ci, couvert d'ardoises, un petit jardin dans le bas donnant sur la grande route de Saumur, petite cour au-devant et à côté ; — le tout se tenant, joignant du levant Tellier, au midi le chemin de Beaulieu, au couchant Richaume, et du nord la grande route de Saumur.

Au devant de la maison et de l'autre côté du chemin, une portion de logement consistant en une boulangerie, grenier au-dessus, et, sous le roc, une grande cave au vin, un pressoir à l'entrée, commun avec Richaume, garni de tous ses ustensiles, puis commun avec le même, une écurie, grenier au-dessus couvert en ardoises, — le tout se tenant et se formant qu'un seul article avec ladite maison, joignant du levant Tailler, au couchant Pasquier et au nord le chemin de Beaulieu, compris sous les articles 7, 8, 9, 10, 11, 12, 41, 42 et 43, section B du plan cadastral de la commune de Saumur.

Mise à prix, deux mille deux cent cinquante francs, ci. 2.250 fr.

###### ART. 2°.

Une autre maison, située au hameau de Beaulieu, composée d'une chambre haute au-dessus de celle de la D<sup>lle</sup> Louise Fébrot, grenier au-dessus couvert en ardoises, une cour au levant de ladite maison, sur laquelle ladite D<sup>lle</sup> Louise Fébrot a un droit de passage pour arriver à

A reporter. 2.250

Report. 2.250  
sa chambre, communauté aux deux portes pour arriver à sa dite chambre, une petite cave dans laquelle est un pressoir à casse-coul garni de ses ustensiles, une cave au vin, un four à l'entrée, un caveau, un morceau de vigne en forme de hache, situé au-dessus des dites caves et caveau, contenant six ares vingt-six centiares ; un jardin au levant de ladite cour, contenant trois ares trente-sept centiares ; — le tout se tenant et joignant d'un côté la ruelle de la Fosse à François Nau, au midi, par le haut, Mahier, au couchant le même et la D<sup>lle</sup> Fébrot, et au nord le grand chemin et la même.

Cette maison et ses dépendances sont comprises sous les numéros 68 bis, 70, 71, 72, section B du plan cadastral de la commune de Saumur.  
Mise à prix, dix-huit cents francs, ci. 1.800

###### ART. 3°.

Quinze ares soixante-huit centiares de vigne, situés dans le clos de Beaulieu, compris sous le numéro 121, section B du plan cadastral, joignant d'un bout au midi le grand chemin de Saumur, d'autre bout au nord Guibert, et d'autre côté Bouton.

Mise à prix, six cent soixante-quinze francs, ci. 675

###### ART. 4°.

Trente-neuf ares soixante-huit centiares de terre, situés dans les Veaujourn, joignant d'un côté au levant Bouton, d'autre côté Guibert, d'un bout Bougreau, et d'autre bout le chemin, compris sous les numéros 258, 259 et 260, section D du plan cadastral.

Mise à prix, mille cinquante francs, ci. 1.050

###### ART. 5°.

Quatre ares soixante-dix centiares de terre, situés au même lieu, compris sous le numéro 270, section D du plan cadastral, joignant d'un côté Auguste David, d'autre côté Bougreau, d'un bout un sentier et d'autre bout la veuve Montrieul.

Mise à prix, cent dix francs, ci. 110

###### ART. 6°.

Cinquante-trois ares six centiares de terre et friche, situés en Bourreau, de forme irrégulière, compris sous les numéros 222, 223, 224, 227, 227 bis, 227 ter, section B, joignant au levant le chemin, au midi la veuve Fébrot et autres, au couchant Guibert et Girard, au nord ledit Girard et autres.

Mise à prix, dix-neuf cent cinquante francs, ci. 1.950

###### ART. 7°.

Six ares vingt-quatre centiares de terre, situés en Bourreau, compris sous le numéro 235, section B, joignant d'un bout la grande route de Saumur à Montsoreau, d'autre bout le clos de M. Girard, d'un côté Bertin et d'autre côté Richaume.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300

###### ART. 8°.

Cinq ares sept centiares de terre, situés en Ferragut, numéro 163, section B, joignant d'un côté M. Louis Girard, d'autre côté M. Gilbert, d'un bout le grand chemin de Saumur, et d'autre bout Gasnault.

Mise à prix, deux cent cinq francs, ci. 205

###### ART. 9°.

Huit ares cinquante-quatre centiares de terre, situés au clos de la Mouche, compris sous le numéro 52, section C, joignant d'un côté Beillard, d'autre côté M. Girard de Saint-Vincent, d'un bout un sentier.

Mise à prix, trois cent

A reporter. 8.340

Report. 8.340  
quarante francs, ci. 340

###### ART. 10°.

Onze ares quatre-vingt centiares de terre, situés à l'Encoignée-aux-Guil-lou, au clos de la Mouche, numéro 70, section C, joignant d'un côté Guibert, d'autre côté Girard, d'un bout Mahiet et d'autre bout le chemin.

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci. 450

###### ART. 11°.

Cinq ares quatre-vingt-six centiares de terre, situés au Cailleteau, numéro 332, section C, joignant d'un côté Henri Chasle, d'autre côté Julien Bougreau, d'un bout Alain, d'autre bout la veuve Richaume.

Mise à prix, deux cent dix francs, ci. 210

###### ART. 12°.

Onze ares quatre-vingt-quatorze centiares de terre, situés à la Serpe, numéro 383, section C, joignant d'un côté la veuve Duveau, d'autre côté Amand Gauthais, d'un bout un chemin et d'autre bout Guibert.

Mise à prix, trois cent soixante-quinze francs, ci. 375

###### ART. 13°.

Douze ares vingt-cinq centiares de terre, situés au même lieu de la Serpe ou les Roullins, numéro 388, section C, joignant d'un côté Courailleau, d'autre côté Gouzil, d'un bout un chemin et d'autre bout Guibert.

Mise à prix, quatre cent quinze francs, ci. 415

###### ART. 14°.

Cinq ares trois centiares de terre, situés à la Plante-au-Gondouin ou le Bas-de-Baugran, numéro 579, section C, joignant d'un côté le chemin, d'autre côté Mahiet, d'un bout Mollay et d'autre bout Fébrot.

Mise à prix, deux cent cinq francs, ci. 205

###### ART. 15°.

Quatre ares soixante-quatre centiares de vigne, situés à la Plante-au-Gondouin, numéro 639, section C, joignant d'un bout Guibert, d'autre bout Gilbert, d'un côté Ratouis et d'autre côté Beauvils.

Mise à prix, cent quatre-vingt-dix francs, ci. 190

###### ART. 16°.

Cinq ares neuf centiares de terre, situés aux Varennes, numéro 309, section B, joignant d'un bout le grand chemin de Saumur, d'autre bout Fébrot, d'un côté Richardeau, d'autre côté Mahiet.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150

###### ART. 17°.

Sept ares soixante-dix-neuf centiares de paturon et quétier, en face Beaulieu, joignant au midi la grande route de Saumur, au nord les prés dépendant de la commune de Dampierre, au levant Beillard, et au couchant Guibert, compris au cadastre sous les numéros 552 et 553, section A.

Mise à prix, cent vingt-cinq francs, ci. 125

###### ART. 18°.

Sept ares quarante-sept centiares de paturon et quétier, situés en face le champ de Beaulieu, numéros 552 et 552 bis, section A, joignant au levant Girard, au midi la route de Saumur, au nord les prés dépendant de la commune de Dampierre et au couchant Beillard-Richaume.

Mise à prix, cent vingt francs, ci. 120

##### II. Commune de Dampierre.

###### ART. 19°.

Trois ares quarante-sept centiares de vigne et un are vingt centiares de friche, situés aux Ruettes,

A reporter. 10.920

Report. 10.920  
commune de Dampierre, joignant d'un côté Rathouis, d'autre côté M. Monesté, d'un bout la Ruelle et d'autre bout Henri Vatau, compris sous le numéro 336, section D, du plan cadastral.

Mise à prix, cent dix francs, ci. 110

###### ART. 20°.

Cinq ares de vignes rouges, situés à la Ruelle, numéro 332, section D, joignant d'un côté et d'un bout la veuve Duveau, d'autre bout la Ruelle et d'autre côté la veuve Duveau.

Mise à prix, cent quatre-vingt-dix francs, ci. 190

###### ART. 21°.

Onze ares quatre-vingt-treize centiares de terre autrefois en vigne, de forme irrégulière, situés aux Chataignères, numéro 227, section D, joignant d'un côté Valan-Gasnault, Pasquier et Beillouin, d'un bout un sentier, d'autre bout le grand chemin de Gbaintre et d'autre côté Derouineau et Richaume.

Mise à prix, deux cent soixante-cinq francs, ci. 265

###### ART. 22°.

Dix-neuf ares trente-sept centiares de vigne, situés au même lieu, numéro 275, section D, joignant d'un côté Louise Fébrot, d'autre côté Rebeilleau et autres, d'un bout Maurice Fébrot et d'autre bout la veuve Boré et autres.

Mise à prix, sept cent quatre-vingt-dix francs, ci. 790

###### ART. 23°.

Cinq ares onze centiares de vigne, situés en Terre-Rouge, numéro 485 section D, joignant d'un bout le chemin de Saint-Vincent, d'autre bout Derouineau, d'un côté la veuve Perroteau et d'autre côté Saulais.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. 75

###### ART. 24°.

Trente-six ares huit centiares de vigne, situés clos Saint-Vincent, numéros 584 et 588, section D, joignant d'un bout au nord le grand chemin de Saumur à Montsoreau, d'autre bout les terres de Saint-Vincent et Guibert, au couchant le morceau ci-après et Guibert, sentier entre, et au levant le clos du dit Guibert.

Mise à prix, dix-sept cent dix francs, ci. 1.710

###### ART. 25°.

Trente-neuf ares quarante-neuf centiares de vigne, situés au même lieu numéro 587, section D, joignant du midi les terres de Saint-Vincent, au couchant le clos de Saint-Vincent, au nord Girard, de Beaulieu, et au levant le morceau ci-dessus et Guibert.

Mise à prix, dix-sept cent cinquante-cinq francs, ci. 1.755

###### ART. 26°.

Cinq ares de pré, situés dans la presqu'île de Beaulieu, numéro 262, section A, joignant d'un côté Guibert, d'autre côté Beillard-Richaume, d'un bout Vatau et d'autre bout les quétiers dépendant de la commune de Saumur.

Mise à prix, cent quatre-vingt-dix francs, ci. 190

###### ART. 27°.

Cinq ares trente-deux centiares de pré, situés au même lieu et proche le morceau qui précède, numéro 262, section A, joignant d'un côté Beillard, d'autre côté Girard, d'un bout les quétiers situés sur la commune de Saumur, et d'autre bout Jacques Richaume.

Mise à prix, cent qua-

A reporter. 16.005

Report. 16.005  
tre-vingt-dix francs, ci. 190

###### ART. 28°.

Cinq ares trente-neuf centiares de bois, situés à la Folie, numéro 562, section C, joignant Beillard.

Mise à prix, vingt francs, ci. 20

###### ART. 29°.

Trois ares quatre-vingt-deux centiares de terre inéculée affrès de chênes truissards, numéro 495, section C, joignant d'un côté M. Seignour, d'autre côté Goglet et d'un bout le chemin.

Mise à prix, cinquante francs, ci. 50

###### ART. 30°.

Sept ares cinquante-sept centiares de terre, situés à la Masse, numéro 906, section E, joignant d'un côté le chemin, d'autre côté Armand Gauthais, d'un bout Bougreau et d'autre bout Guibert.

Mise à prix, cent vingt francs, ci. 120

##### III. Commune de Varrains.

###### ART. 31°.

Neuf ares soixante-treize centiares de pré, situés sur la prairie de Varrains, numéro 32, section A, joignant d'un côté au couchant Rathouis.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300

###### ART. 32°.

Quatre ares trente centiares de pré, situés dans la prairie de Varrains, numéro 34, section A, joignant au levant la veuve Richaume.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150

###### ART. 33°.

Sept ares quatre-vingt centiares de terre, situés aux Alettes, numéro 1325 bis, joignant d'un côté Cottenceau, d'autre côté la veuve Sorin, d'un bout Caloux et d'autre Dominique Guibert.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150

##### IV. Commune de Parnay.

###### ART. 34°.

Six ares quarante centiares de bois taillis, situés aux Champs-Cerecaux, numéro 580, section C, joignant d'un côté M. Alain, d'autre côté Auger, d'un bout le chemin de la Forêt et d'autre bout Victor Nau.

Mise à prix, trente-cinq francs, ci. 35

###### ART. 35°.

Quinze ares soixante centiares de bois, situés aux Basses-Folies, numéro 408, section E, joignant d'un côté les représentants Guibert, d'autre côté Roberdeau, d'un bout Eveillard-Mauriceau.

Mise à prix, soixante francs, ci. 60

##### V. Commune de Souzay.

###### ART. 36°.

Neuf ares quarante-trois centiares de bois, situés aux Bois-brûlés ou Blanc-Perré, numéro 408, section D du plan cadastral de la dite commune.

Mise à prix, trente-cinq francs, ci. 35

Total des mises à prix dix-sept mille cent quinze francs, ci. 17.115

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M. AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

2° A M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;

3° A M. BEUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, co-licitant. Saumur, le douze février mil huit cent quatre-vingt-deux.

V. LE RAY

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-deux, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Saumur, imprimerie P. GODET.